



J'aimerais savoir si une association sérieuse défend les droits des fumeurs.

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 20 octobre 2008

Bonjour,

En me promenant sur internet pour trouver le prix du tabac, je suis arrivé sur une page de votre site 'soutenant' la hausse des prix du tabac (i.e : Une des mesures efficaces pour réduire la consommation du tabac est l'augmentation des prix.). Étant moi-même fumeur régulier, je soutiens entièrement les droits des non-fumeurs ainsi que toutes les lois allant dans ce sens et j'aimerais savoir si une association, sérieuse, défend les droits des fumeurs (hausse des prix incompréhensible, contrôle des substances utilisées, interdiction de cultiver son tabac . . .).

De plus, j'aimerais savoir si des combats contre les fabriquant sont entrepris car cette perspective me semble intéressante et je pense m'y impliquer.

Pourriez m'éclairer car ce sujet m'intéresse de plus en plus. JE vous remercie par avance.

Cordialement,

N C

Réponse :

DNF a pour objectif principal de veiller à ce que, conformément à la loi du 10 janvier 1991, nul ne puisse être confronté à la fumée des autres contre son gré. Ce n'est cependant pas son objectif unique car, au titre de l'article L. 3512-1 du code de la santé publique, elle peut se porter partie civile en justice contre les infractions à la loi précitée. C'est dans ce cadre qu'elle met en ligne toutes les informations sérieuses qui sont portées à sa connaissance.

L'INPES (institut national d'éducation pour la santé), considéré comme une source d'information très fiable, rappelle les [recommandations de la Banque mondiale](#) selon laquelle, "l'augmentation du prix des produits du tabac est le moyen le plus efficace de prévenir le tabagisme »

DNF serait ravie de pouvoir échanger avec une association sérieuse de fumeurs car cela lui éviterait d'avoir pour seuls interlocuteurs des représentants de professions qui font commerce du tabac ou des amicales de fumeurs dont le seul but est de contester les lois qui permettent de contrôler le tabac. Ce type d'association existe en Grande Bretagne mais, à notre connaissance, pas en France.

Il est évident que les problèmes qu'affrontent les fumeurs seraient d'une nature bien différente si la loi et l'esprit de la loi étaient respectés. A titre d'exemple, le décret du 15 novembre 2006 n'aurait certainement pas été promulgué si la population avait respecté le décret de 1992 qui demandait déjà aux fumeurs de respecter le principe de ne pas imposer leur tabagisme dans les lieux à usage collectif. Un autre exemple très actuel : DNF est favorable au partage des terrasses de cafés et restaurants entre usagers fumeurs et usagers qui ne supportent pas la fumée, alors pourquoi

J'aimerais savoir si une association sérieuse défend les droits des fumeurs.

avoir laissé, en à peine 9 mois, transformer ces terrasses et les établissements dont elles dépendent en des repaires enfumés dignes des années 70 ? Nous sommes persuadés qu'une association respectable de fumeurs n'aurait pas permis ce genre de dérive qui ne peut déboucher que sur un durcissement de la réglementation.

Le combat contre les fabricants de tabac est engagé depuis longtemps et, même s'il ressemble à un combat de David contre Goliath, se termine rarement à l'avantage des industriels. DNF participe, par ailleurs, très activement à l'harmonisation des taxes en Europe, seul moyen de limiter la contrebande et la délinquance qui en résulte.